

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B sud Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 septembre 2020

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2020

N°2020-06-13

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 49
Conseillers votants : 54

Dont pouvoirs : 5

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2020** et le **24 SEPTEMBRE** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – **BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE** : M. DUBOJSKI Michel, Mme Isabelle PIGNOCHET, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE** : Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe, Mme DELAHAYE Françoise, Mme COURIBAUT Carole, M. RENAUD Hervé, M. FONTENOY Yann, Mme PEREZ Géraldine – **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques – **PAULHAC** Laëtitia – **BÉCHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BOISBRETEAU** : M. BARBOTEAU Pierre – **BRIE-SOUS-BARBEZIEUX** : Mme GROLLEAU Roseline – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. CHAPPA Patrice – **CHANTILLAC** : M. VEYSSIÈRE Jean-Marie – **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine – **CONDÉON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme BELLY Michèle, M. SALLÉE Jean-Philippe – **ÉTRIAC** : M. BARON Frédéric – **GUIMPS** : Mme BAUDOUIN Line – **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Aurélien – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE-SUR-LE-NÉ** : M. TESTAUD Alain – **LE TATRE** : M. DESSE Bernard – **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – Mme BELLOT Marie-Claude – **SAINT-BONNET** : Mme POURTAU Sandrine – **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES-DE-BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) a donné son pouvoir à Mme COURIBAUT Carole (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) – M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à M. DESSE Bernard (Le Tâtre) - M. CHAIGNAUD Eric (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) – M. DEXET Emmanuel (Champagne-Vigny) - M. BOUTIN Christian (Condéon) – Mme BARBOTIN Audrey (Étriac) – Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – Mme MONTAUT Martine (Ladiville) – Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre) – M. PETIT Bernard (Oriolles) - M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet) - Mme BRILLANT Maryse (Saint-Félix) – Mme MAHIAS Marie-Josèphe (Sainte-Souline).

Etai^{ent} excusés :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) - Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) - M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux) – M. TÉTOIN Gaël (Boisbret^{eau}) – M. ÉLION Jean-Pierre (Brie-sous-Barbezieux) – Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. GODET Sylvain (Sauvignac) - M. HUGUES Jacky (Touvérac) – M. CHAIGNAUD Eric (Val des Vignes).

N°13 - Objet : Engagement pour le renouvellement de la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

Rapporteur : Monsieur le Président

L'approche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) en Nouvelle-Aquitaine est une démarche territoriale de planification énergétique et de mise en œuvre d'actions concrètes couvrant tous les usages directs de l'énergie.

L'objectif de la dynamique TEPOS est d'atteindre en 2050 la couverture à 100% des consommations énergétiques par des énergies renouvelables.
Ce dispositif est déployé sur le territoire, depuis 2018 grâce aux partenariats de l'Etat (ADEME) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé de renouveler la démarche pour la période 2021-2023 afin de positionner la Communauté de communes comme acteur pilote de la transition énergétique sur son territoire.
Pour rappel, les principes de ce contrat sont les suivants :

- Réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique ;
- Limiter la dépendance aux ressources énergétiques extérieures (pétrole, etc.) en favorisant la production d'énergies renouvelables locales ;
- Mettre en place une véritable démocratie énergétique locale.

Ainsi, la nature pluridisciplinaire de la démarche TEPOS implique de travailler de façon transversale. En effet, les actions ont un impact sur les grandes politiques publiques de la Communauté de communes que sont : l'Economie, l'Energie, l'Education, la Planification et la Culture.

Par ailleurs, durant la première période de contractualisation TEPOS de la période 2018-2020, la Communauté de communes a engagé plusieurs projets relatifs à l'énergie comme :

- La mise à disposition d'un espace info-énergie pour l'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement ;
- La création d'une SEM EMA (Société à Economie Mixte Energie-Midi-Atlantique) ;
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture ;
- La réalisation d'audits énergétiques sur bâtiments publics ;
- L'accompagnement de 9 entreprises dans la performance énergétique ;
- L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Afin de capitaliser sur ces actions, la Communauté de communes souhaite poursuivre et renforcer l'engagement pris lors de cette première contractualisation.

C'est pourquoi, elle propose de mettre en œuvre des actions de massification TEPOS dans ces 3 principaux domaines :

- La rénovation énergétique des logements privés ;
- L'engagement des entreprises dans la performance énergétique ;
- Le développement du solaire photovoltaïque.

Ainsi le plan d'action se compose de 3 actions de massification et de 5 actions opérationnelles prioritaires. Le budget de fonctionnement est estimé à 138 975 € (voir plan d'action et budget prévisionnel en annexes).

La contractualisation de la démarche permet de cofinancer le poste d'animation du dispositif à hauteur de 50% et subventionne les coûts de fonctionnement liés au programme d'actions inscrit dans le dossier de demande de renouvellement.

La demande de renouvellement TEPOS pourra s'effectuer jusqu'à la première semaine d'octobre 2020.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes s'engage dans le renouvellement de la démarche TEPOS pour les 3 années 2021, 2022 et 2023.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de renouvellement du contrat TEPOS de la Communauté de Communes des 4B ;
- valide le plan d'action et le budget du projet TEPOS ;
- autorise Monsieur le Président à faire les demandes de subvention afférentes ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2020

Publié ou notifié le : 25 SEP. 2020

Touvérac, le 25 SEP. 2020

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 25 septembre 2020
le Président,
Jacques CHABOT.



AR PREFECTURE

016-241600501-20200924-DEL_2020_06_13-DE
Regu le 25/09/2020**Annexe I – Plan d'action TEPOS 2021-2023**

n°objectif opérationnel	Thématique	Action	Indicateurs	Objectif année 1	Objectif année 2	Objectif année 3	Objectif 2021-2023 (cumul des objectifs des années 1, 2 et 3)
1	Résidentiel	Accompagnement à la rénovation énergétique des logements	Nombre de rénovations accompagnées	10	20	30	60
2	Industrie	Accompagnement des entreprises dans la performance énergétique et le développement d'actions d'écomobilité	Nombre d'entreprises engagées	2	4	9	15
3	Développement du solaire photovoltaïque	Accompagner le développement du solaire photovoltaïque	Nombre d'installations	1 (Centrale au sol)	10 (Centrales en toitures)	2 (Centrales en toiture + au sol)	13
4	Tertiaire	Accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics	Nombre de bâtiments rénovés	1	5	9	15
5	Agriculture	Accompagnement des agriculteurs à la maîtrise de l'énergie	Nombre d'exploitations accompagnées	1	2	5	8
6	Développement du solaire thermique	Accompagner le développement du solaire thermique	Nombre d'installations	Recensement des grands consommateurs en eau chaude sur le territoire	2	3	5
7	Mobilité	Accompagner le développement de l'écomobilité	Nombre de véhicules électriques mis en service dans les collectivités	2	3	4	9
8	Développement de la géothermie	Accompagner le développement de la géothermie	Nombre d'installation	1 Etude de potentiel	1 Etude de faisabilité	1 site en projet (selon les résultats de l'étude)	1 site en projet

AR PREFECTURE
016-241600501-20200924-DEL_2020_06_13-DE
Reçu le 25/09/2020

Annexe 2 – Budget prévisionnel TEPOS 2021-2023

Détail des coûts			Coûts liés à l'opération			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
A- Chargé(es) de Mission financé(s) au titre de TEPOS (1)						
Poste	% ETP	Titulaire / Contractuel ?				
Chargé(e) de mission TEPOS - Transition énergétique	100%	Contractuel	30 325,00 €	30 325,00 €	30 325,00 €	90 975,00 €
Sous-Total poste personnel :			30 325,00 €	30 325,00 €	30 325,00 €	90 975,00 €
B - Dépenses de communication et de formation (2)						
Dépenses de communication événementielle (salon, visite de sites, colloques, etc.)			1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €
Dépenses de formation			1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
Autres outils de communication non liés à un événement (site internet, impression, etc.)			1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
Achat de matériel ou objets divers non liés à un événement			400,00 €	400,00 €	400,00 €	1 200,00 €
Abonnement à des revues ou achats de documents			100,00 €	100,00 €	100,00 €	300,00 €
Sous-Total poste dépenses de communication / formation :			4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
C - Dépenses d'études (3)						
Les prestations d'études ou d'accompagnement prévues sur l'animation de la politique énergie climat			2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €
Les prestations liées à l'observation, l'évaluation et au suivi Plan			0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €
Les prestations liées aux actions de concertation, mobilisation et qualification des acteurs et des relais			2 500,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
Les prestations d'études préalables à certains investissements*			/	/	/	0,00 €
Sous-Total poste dépenses d'études :			4 500,00 €	16 500,00 €	15 000,00 €	36 000,00 €
Total de l'opération			38 825,00 €	50 825,00 €	49 325,00 €	138 975,00 €

